



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/46/19
5 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Note du Secrétariat

1. Dans une communication datée du 25 novembre 1991, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a informé le Secrétaire général que la Conférence générale de l'ONUDI a adopté, à sa quatrième session tenue à Vienne du 18 au 22 novembre 1991, la résolution GC.4/Res.8 relative à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Le texte de cette résolution figure en annexe à la présente note.
2. Au paragraphe 3 de la résolution, la Conférence générale a recommandé l'adoption du programme de la deuxième Décennie à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à sa deuxième session ordinaire de 1992, et, si possible, à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session.
3. Les documents relatifs au programme de la deuxième Décennie ont été communiqués au Secrétariat, en nombre limité et en langue anglaise seulement.

ANNEXE

Résolution adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à sa quatrième session

Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

La Conférence générale,

Rappelant sa résolution GC.3/Res.10 et la résolution 44/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant la période 1991-2000 deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA),

Prenant note du rapport du Directeur général sur la deuxième IDDA (IDB.8/23-GC.4/10 et Add.1),

Prenant note en particulier des recommandations de la dixième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie contenues dans sa résolution 1(X) sur l'adoption du programme pour la deuxième IDDA,

Considérant que la première IDDA n'a pas donné les résultats escomptés,

Reconnaissant le faible niveau du développement industriel en Afrique et tenant compte du rôle important de l'ONUDI dans le processus d'industrialisation des pays en développement,

1. Décide d'adopter le programme pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000) comprenant les éléments nationaux, sous-régionaux et régionaux énoncés dans le document CAMI.10:ICE/1991/6/Vol.1 et Vol.2, et de le déclarer programme hautement prioritaire de l'ONUDI;]

2. Décide d'affecter la somme de 8,6 millions de dollars à la deuxième IDDA au titre du programme et des budgets pour l'exercice biennal 1992-1993;

3. Recommande l'adoption du programme à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à sa deuxième session ordinaire de 1992;

4. Prie le Directeur général d'apporter au programme de travail de l'Organisation les ajustements nécessaires pour fournir un soutien accru aux pays et organisations d'Afrique dans leurs efforts visant à mettre en oeuvre le programme de la deuxième IDDA;

5. Prie le Directeur général de veiller à ce que, dans la mise en oeuvre du plan à moyen terme, 1992-1997, et l'élaboration de tous les plans futurs à examiner par les organes directeurs de l'ONUDI durant la Décennie, il soit tenu compte à la fois de la deuxième IDDA et des efforts de l'Afrique visant à promouvoir l'intégration et la coopération économiques aux niveaux

sous-régional et régional, ainsi que d'accroître la capacité de l'ONUDI à fournir aux pays africains, sur leur demande, une assistance dans les activités suivantes :

- a) Planification industrielle et mise en place d'un appui institutionnel;
- b) Définition, élaboration, réalisation et suivi des projets;
- c) Elaboration, évaluation et négociation des spécifications, appels d'offres et contrats;
- d) Fabrication, commercialisation et distribution de biens de consommation, produits intermédiaires et biens d'équipement essentiels, en particulier dans des contextes sous-régionaux et régionaux;
- e) Acquisition et adaptation de techniques, gestion d'entreprises industrielles et services consultatifs;

6. Prie le Directeur général, agissant en coopération avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), d'attribuer un rang de priorité élevé à la mobilisation de ressources financières extérieures pour l'exécution de programmes pour la deuxième IDDA; prie également le Directeur général d'organiser des réunions pour la promotion des investissements, des réunions de solidarité et des consultations sur le financement industriel, référence étant faite en particulier au programme de la deuxième IDDA, et d'accorder la priorité aux pays africains dans la réalisation de programmes et d'opérations en rapport avec la promotion industrielle;

7. Prie le Directeur général, agissant en coopération avec le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA, d'intensifier les efforts visant à fournir aux organisations intergouvernementales africaines l'assistance nécessaire pour accroître le rôle du secteur industriel dans la mise en oeuvre de la deuxième IDDA au niveau sous-régional;

8. Prie le Directeur général de faire participer les instituts et organismes régionaux africains existants à la mise en oeuvre et au suivi du programme de la deuxième IDDA;

9. Demande au Directeur général de veiller à ce que les activités de la deuxième IDDA soient harmonisées avec celles de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et communications en Afrique;

10. Lance un appel aux pays africains et aux organisations intergouvernementales africaines, en particulier aux institutions financières, pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour assurer le succès de la mise en oeuvre du programme de la deuxième IDDA et accordent la priorité à la mobilisation de leurs propres ressources financières aux fins de la mise en oeuvre et du suivi du programme;

11. Lance également un appel à la communauté internationale, en particulier aux institutions bilatérales et multilatérales de financement, pour qu'elles accroissent nettement leurs contributions au secteur industriel dans les pays africains, de manière à assurer une mise en oeuvre efficace et durable du programme;

12. Prie instamment les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement, d'apporter leur plein appui au programme de la deuxième IDDA et d'assurer une mise en oeuvre effective du programme aux niveaux national et sous-régional;

13. Demande aux institutions du secteur privé, à tous les niveaux, d'attribuer un rang de priorité élevé au programme de la deuxième IDDA, étant donné que leur participation pleine et entière permettrait d'aboutir à une plus étroite intégration économique;

14. Lance en outre un appel au Programme des Nations Unies pour le développement pour qu'il affecte, dans son cinquième cycle de programmation (1992-1996), des ressources adéquates à l'appui des activités relevant des programmes régionaux et des programmes par pays pour l'Afrique;

15. Prie le Directeur général, agissant en coopération avec le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA, d'entreprendre des actions de suivi pour promouvoir, aux niveaux national, sous-régional et régional, des activités d'appui au programme et de présenter à la Conférence générale, à sa cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel, un rapport conjoint sur la mise en oeuvre du programme.
